

PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à 20h00, le Conseil Municipal également convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU, Maire.

Étaient présents (14) :

Bernard RENOU, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Chantal YVENOU, Éric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Céline ECHAROUX,

Étaient excusés (4) :

Roland GAUTIER a donné procuration à Michel JEULAND
Joël AKA a donné procuration à Gilles THOMAS
Éric BRUNCHER a donné procuration à Jean Yves ESNAULT
Aurélie MUSUMECL a donné procuration à Chantal YVENOU

Secrétaire de séance :

Mme Chantal YVENOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers présents.

Monsieur le maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

ORDRE DU JOUR

25001 - Entretien de la Zone d'Activité Economique de la Jaunais transférée à Vitré Communauté

25002– Extension de l'Atelier technique : Approbation de l'Avant-Projet Définitif, du plan de financement et demandes de subventions

25003– Extension de la Halle des Sports : actualisation du plan de financement et demandes de subventions

25004– Rénovation thermique du complexe scolaire de Domagné : actualisation du plan de financement et demandes de subventions

25005 - Programme d'aides « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE) – Convention de partenariat avec Vitré Communauté

25006 - Bilan des transactions financières de l'année 2024

25007 – Convention FGDON – Indemnité 2025 allouée aux piégeurs

DEL25001 - Entretien de la Zone d'Activité Economique de la Jaunais transférée à Vitré Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, Vitré Communauté est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques (ZAE) ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du CGCT, Vitré Communauté peut confier, par convention, la gestion de certains équipements relevant de ses attributions aux communes concernées ;

Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, « Landkreise-Ville de Hambourg », C-480/06 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380, CE, 3 février 2012, Communauté d'agglomération d'Annecy et Commune de Veyrier du Lac, n° 353737) ;

Considérant que le développement économique du territoire de Vitré Communauté dépend, pour une large part, de l'attractivité de ses zones d'activités économiques (ZAE) ;

Considérant que la ZAE « La Jaunais » située sur le territoire de Domagné est transférée à Vitré Communauté à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Considérant que Vitré Communauté souhaite confier la gestion de l'entretien de la voirie, des trottoirs, des espaces verts, des candélabres, des panneaux de signalisation, des bassins de rétention des eaux pluviales et autres équipements techniques présents au sein de cette ZAE, de la manière suivante :

Commune	ZAE	Date début entretien par la commune	Date fin entretien par la commune
DOMAGNE	La Jaunais	01/01/2025	31/08/2025

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de gestion de ces équipements publics par une convention avec Vitré Communauté ;

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mainlevées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTE** la gestion de l'entretien des équipements publics présents au sein de la ZAE « La Jaunais selon les modalités énoncées ci-dessus ;
 - **VALIDE** les dispositions mentionnées dans la convention-cadre ci-annexée ;
 - **AUTORISE** le maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant
 - **AUTORISE** le maire à signer le contrat de mise en œuvre de la prestation d'entretien et tous documents s'y rapportant
-

DEL 25002– Extension de l’Atelier technique : Approbation de l’Avant-Projet Définitif, du plan de financement et demandes de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°24014 du conseil municipal en date du 18/03/2024 approuvant l'intérêt du projet de travaux réhabilitation et extension des ateliers techniques ;

Vu le projet d'Avant-Projet Sommaire proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre DG Construction, validé par le comité de pilotage du dossier ;

Vu le projet d'Avant-Projet Définitif proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre DG Construction ;

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le projet au stade Avant-Projet Définitif.
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation en procédure adaptée ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT	%
Maîtrise d'œuvre	16 820,00	Etat / DETR	69 000,00	29,72%
Etude de sols	2 775,00	Vitré Communauté	30 000,00	12,92%
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	1 770,00	Financement propre	133 147,29	57,35%
Contrôle technique	4 650,00			
SPS	2 420,00			
Travaux (y compris désamiantage)	195 582,29			
Location type Algeco	8 130,00			
TOTAL DEPENSES	232 147,29	TOTAL RECETTES	232 147,29	100,00%

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux au titre de l'année 2025 ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Vitré Communauté au titre du Fond de concours 2021-2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces se rapportant aux décisions ci-dessus indiquées.

DEL 25003– Extension de la Halle des Sports : actualisation du plan de financement et demandes de subventions

Par délibération du conseil municipal du 12 juin 2023, le cabinet Faber a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de travaux d'extension de la halle des sports.

Le projet, en phase esquisse, a été validé en conseil municipal du 25 septembre 2023.

En janvier 2024, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif (APD) des travaux d'extension de la Halle des sports de Domagné et autorisé le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport, de la région Bretagne, du département d'Ille-et-Vilaine et de la Fédération Française de Football.

Pour rappel, ci-dessous le plan de financement tel qu'il avait été adopté :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT € HT	%
Maîtrise d'œuvre	99 480,00	ETAT / ANS	404 671,80	30,00
Contrôle technique	6 600,00	ETAT / DSIL	202 335,90	15,00
SPS	3 486,00	Région Bretagne / BCEB	202 335,90	15,00
Etudes des sols	4 340,00	Département / CDST	202 335,90	15,00
Travaux	1 235 000,00	Fédération Française de Football	15 000,00	1,11
		Financements propres	322 226,50	23,89
TOTAL DEPENSES	1 348 906,00	TOTAL RECETTES	1 348 906,00	100,00

Cependant, certains financeurs ont informé la mairie qu'ils n'étaient pas en mesure de satisfaire la demande de subvention. En conséquence, la part des investissements à la charge de la commune s'est accrue considérablement, d'autant que les marchés de travaux font apparaître une légère hausse de l'enveloppe prévisionnelle.

Il convient donc de valider un nouveau plan de financement actualisé.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	%
Maîtrise d'œuvre	99 480,00 €	Etat / ANS	0,00 €	0,00%
Etude géotechnique	4 340,00 €	Etat / DSIL	202 335,90 €	14,62%
Test étanchéité à l'air	1 740,00 €	Région Bretagne	195 000,00 €	14,09%
Contrôle technique	6 600,00 €	Département / CDST	156 000,00 €	11,27%
SPS	3 486,00 €	Bonification CDST	40 000,00 €	2,89%
Travaux (y compris désamiantage)	1 268 207,11 €	Fédération Française de Football	7 000,00 €	0,51%
		Vitré Communauté (fonds de concours)	45 000,00 €	3,25%
		Emprunt	500 000,00 €	36,13%
		Financement propre	238 517,21 €	17,24%
TOTAL DEPENSES	1 383 853,11 €	TOTAL RECETTES	1 383 853,11 €	100,00%

- **SOLLICITE** un report de subvention 2024 auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- **SOLLICITE** un Fonds de concours de Vitré Communauté à hauteur de 45 000 € sur la seconde enveloppe 2021-2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces se rapportant aux décisions ci-dessus indiquées.

DEL 25004– Rénovation thermique du complexe scolaire de Domagné : actualisation du plan de financement et demandes de subventions

Par délibération du conseil municipal du 12 juin 2023, le cabinet « les travaux du Printemps » a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de travaux de rénovation thermique du complexe scolaire de Domagné.

En parallèle, la commune de Domagné a souhaité se faire accompagner du Syndicat Département d'Energie d'Ille et Vilaine en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le projet, en phase Avant-Projet-Sommaire, a été validé en conseil municipal du 13 novembre 2023.

Le 29 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif (APD) des travaux de rénovation thermique du complexe scolaire de Domagné et autorisé le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du département d'Ille-et-Vilaine.
 Pour rappel, ci-dessous le plan de financement tel qu'il avait été adopté :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Maîtrise d'œuvre	58 037,85	Etat / DETR	324 718,76	30,00
AMO SDE 1%	9 900,00	Etat / Fonds verts	378 838,55	35,00
Contrôle technique	7 540,00	Département / CDST	162 359,38	15,00
SPS	4 158,00			
Diagnostic amiante	2 740,00	Fonds propres		
Diagnostic charpente	7 920,00	Avance remb. SDE (15 ans)	216 479,17	20,00
Travaux Ecole	779 000,00			
Travaux Cantine	213 100,00			
TOTAL DEPENSES	1 082 395,85	TOTAL RECETTES	1 082 395,85	100,00

Cependant, certains financeurs ont informé la mairie qu'ils n'étaient pas en mesure de satisfaire la demande de subvention. En conséquence, la part des investissements à la charge de la commune s'est accrue considérablement, d'autant que les marchés de travaux font apparaître une légère hausse de l'enveloppe prévisionnelle.

Il convient donc de valider un nouveau plan de financement actualisé.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	MONTANT €	%
Maîtrise d'œuvre	58 037,85 €	Etat / DETR	210 000,00 €	16,53%
AMO SDE 1%	11 035,57 €	Etat / Fonds Verts	202 449,00 €	15,94%
Contrôle technique	7 540,00 €	Département / CDST	0,00 €	0,00%
SPS	4 158,00 €	Vitré Communauté / Fonds de concours	46 557,00 €	3,67%
Diagnostic amiante	2 740,00 €			0,00%
Diagnostic charpente	7 920,00 €	Fonds propres	111 239,95 €	8,76%
Travaux	1 178 814,53 €	Emprunt	400 000,00 €	31,49%
		Avance remboursable SDE	300 000,00 €	23,62%
TOTAL DEPENSES	1 270 245,95 €	TOTAL RECETTES	1 270 245,95 €	100%

- **SOLLICITE** un report de subvention 2024 auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- **SOLLICITE** un Fonds de concours de Vitré Communauté à hauteur de 46 557 € sur la seconde enveloppe 2021-2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces se rapportant aux décisions ci-dessus indiquées.

DEL 25005 - Programme d'aides « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE) – Convention de partenariat avec Vitré Communauté

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE2 et ACTEE+. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE+ vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet ACTEE 2 SEQUOIA, le SDE35, l'ALEC du Pays de Rennes, l'ALE du Pays de Fougères, l'ALEC du Pays des Vallons de Vilaine, Roche aux Fées Communauté, Communauté de Communes Bretagne Romantique Communauté, la Communauté de Communes Côte d'Émeraude, Saint-Malo Agglomération et Vitré Communauté ont déposé une candidature commune, portée par le SDE35 coordinateur du groupement.

Des dossiers de candidature ont été déposés auprès du Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Études techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C. T.) et notamment ses articles L. 1412-1, L.2224-8, L.2121-29, L.2221-1 et suivants, L. 5211-5 III, L5214-16, R.2221-1 et suivants ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi dite Grenelle 2 n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n° 77 du Conseil d'agglomération du 29 avril 2016 portant 'Création du service commun Conseil en Énergie Partagé' ;

Vu la délibération n° 2018_134 du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 validant l'avenant à la convention de service commun en Énergie partagé ;

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10 octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 14 novembre 2024 ;

Considérant que le Programme ACTEE a pour objectif de soutenir les collectivités dans la réalisation d'études technico-économiques, la maîtrise d'œuvre et l'achat d'équipements pour la rénovation énergétique, dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie ;

Considérant que la mutualisation des actions entre les territoires, encouragée par l'Appel à Projet ACTEE, permet aux collectivités d'obtenir un accompagnement méthodologique et des financements pour mettre en œuvre des actions validées par le Jury du Programme ACTEE ;

Considérant que Vitré Communauté, en tant qu'opérateur, est lauréate des appels à projets ACTEE et a déposé, en coordination avec le SDE35 et d'autres territoires, des candidatures communes pour bénéficier des aides du programme ACTEE ;

Considérant que cette convention de partenariat entre Vitré Communauté et les communes bénéficiaires vise à définir les modalités de gestion des dossiers de demande d'aides des programmes ACTEE pour la période de 2023 à 2027 ;
Considérant que la présente convention encadre la gestion, la coordination et la valorisation des aides ACTEE pour soutenir les actions d'ingénierie de rénovation énergétique des communes du territoire.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe relative au partenariat concernant les aides des programmes ACTEE de la FNCCR des collectivités de Vitré ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention susnommée et tous les documents relatifs à ce dossier.

DEL 25006 - Bilan des transactions financières de l'année 2024

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024, retracé par le compte financier unique.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2024 sont les suivantes :

- Cessions POIRIER IV
Pas de cession puisque tous les terrains à bâtir ont été vendus
- Acquisitions :

Nature	Localisation	Contenance	Prix (€)	Opération
Maison	4 allée Saint Pierre		127 500,00 €	Budget principal

TOTAL acquisitions : 127 500,00 € (hors frais)

- Droits réels immobiliers : sans objet

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière municipale est en cohérence avec les objectifs de la commune liés à l'habitat, l'action économique et le service public.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le bilan des transactions immobilières opérées en 2024.

DEL 25007 – Convention FGDON – Indemnité 2025 allouée aux piégeurs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL24079 du conseil municipal en date du 7 novembre 2024 approuvant l'allocation d'une somme de 1000 € par an aux piégeurs au titre de leur indemnisation des frais engagés ;

Vu la convention multiservices 2025/2028 fixant les conditions d'intervention des piégeurs ;

Considérant la prolifération notamment des ragondins nécessitant une augmentation du nombre d'interventions ;

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **PORTE** le montant annuel 2025 de l'indemnisation des piégeurs œuvrant dans le cadre de la convention FGDON d'Ille et Vilaine à 1500 €.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mandater ladite somme auprès de FGDON35 – 6288 – Autres frais divers

Débats :

Monsieur Joseph BOUVIER informe que 250 ragondins ont été piégés entre le 1^{er} juillet 2024 et le 1^{er} janvier 2025.

Point sur les dossiers en cours

- Subventions :

L'AMF sollicite les communes pour accompagner financièrement Mayotte dans la reconstruction suite aux dégâts causés par le cyclone en fin d'année 2024.

Le Comité des Fêtes célèbre son 65^{ème} anniversaire. A cette occasion, l'association sollicité une subvention exceptionnelle pour l'aider dans la prise en charge des coûts et notamment le feu d'artifice.

Ces demandes de subvention seront étudiées en même temps que l'ensemble des subventions lors de la séance du vote du budget le 31 mars prochain.

- Application « Mon village »

La commune a été démarchée par une entreprise pour mettre en place une application à destination des citoyens, mise à jour par les associations de la commune et le service communication de la mairie.

Une démonstration a été faite auprès des élus.

Cette application peut être intéressante à condition que les associations contribuent à transmettre l'information et que les communes du territoire de Vitré Communauté soient également utilisatrices.

- Domathèque

Le projet de rénovation / extension tel qu'évoqué au début de l'année 2024 est en suspens.

Toutefois, quelques travaux vont être réalisés, notamment :

- L'abattage de l'arbre qui à cause de ses racines, occasionne des problématiques de fermeture de portes
- La couverture de la fosse intérieure devenue dangereuse
- Quelques travaux de réfection de la maison attenante à la domathèque pour y mettre une petite salle de réunion et un espace dédié au personnel
- Installation d'une boîte de retour de prêts des ouvrages

- Terrain de pétanque

Des travaux de réfection du terrain, notamment le nivellement, le sablage et la pose de bordures seront réalisés courant mars, pour un montant de 26 000 € TTC. L'association compte 70 adhérents.

- Esplanade

Une réflexion est en cours pour l'aménagement de l'espace vert devant la mairie et le terrain multisports. Un appel est lancé auprès des élus intéressés pour rejoindre le groupe de pilotage.

- Manoir

Des demandes de devis ont été effectuées pour réaliser les jardinets des locataires, la remise en état de l'intégralité de la parcelle (abattage des arbres, nivellement du terrain et réalisation des clôtures avec les riverains). Les travaux devraient être démarrés à la fin du premier trimestre 2025.

- Antenne On Tower

Actuellement une entreprise loue une parcelle de 25 m² sur laquelle elle a installé une antenne relais Free. Cette entreprise souhaite désormais acheter la parcelle redéfinie sur une aire de 50 m².

La mairie de Domagné accepte, sur le principe, la vente de cette parcelle mais doit au préalable suivre la démarche réglementaire de saisie du service des Domaines.

- Salle multifonctions

Une réflexion est en cours sur le système de contrôles d'accès à mettre en place à la salle multifonctions. Ce système pourrait être déployé sur les autres salle ultérieurement.

- Rapport annuel 2024 sur l'application moustiques tigre

Madame Chantal YVENOU présente le rapport établi par l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Délégations du Maire

Conformément à la délibération n°21-081 du 5 juillet 2021, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations au cours de la période du 8 novembre au 8 décembre 2024.

Questions diverses

- PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été acté en conseil d'agglomération de Vitré Communauté le 6 février 2025. Ce dossier fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal.

- Football

L'association réitère le souhait d'équiper la commune d'un terrain de football synthétique. Elle propose d'ailleurs de visiter quelques projets réalisés dans les communes environnantes. Pour faciliter le temps passé à la tonte des terrains, la mairie envisage la location ou la l'achat d'un robot de tonte.

- Cambriolages

Suites à des cambriolages constatés par des entreprises à la ZA la Fontenelle, une réunion publique a été organisée, fin janvier avec la gendarmerie, pour rappeler les bonnes pratiques et les mesures préventives.

- Appartement 4 allée St Pierre

Pour rappel, la mairie a acheté fin 2024 l'appartement situé au 4 allée St Pierre. A terme cet appartement a pour vocation à accueillir une activité commerciale, mais en attendant il est envisagé une location avec un bail précaire.

- Pôle Santé

Les prospections se poursuivent pour chercher un nouveau professionnel de santé.

- Médaille Jeunesses et Sports

Mme Annick JEULAND va recevoir la médaille du mérite pour 30 ans de responsabilité et de présence auprès de l'association Familles Rurales qui gère notamment l'ALSH. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

- Commission finances

25/02/2025 – Subventions
13/03/2025 – Travail sur les budgets

- Miniatures de Domagné

Nous avons été sollicités par l'association chargée de l'entretien et de la transmission des sculptures sur granit de Saint Malo. L'objectif serait de regrouper les associations d'Ille et Vilaine œuvrant dans le domaine d'entretien des œuvres. Des représentants de la municipalité et de l'Association « Les Amis d'Henri » sont invités à une rencontre en avril au Sémaphore de la Pointe du Grouin.

Lors de l'Assemblée Générale de l'association, il a été suggéré l'installation de sanitaires à proximité du parking de la route de St Didier.

- Site internet

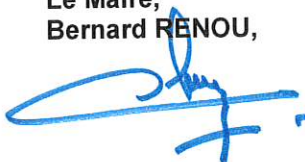
Céline ÉCHAROUX rappelle que le site internet de la mairie a été refait récemment. Elle demande à chacune des commissions de vérifier le contenu des articles qui les concerne et de lui transmettre, ou au service communication, les actualités à paraître pour que le site soit à jour et attractif.

- Fête de la musique et feu de la Saint Jean

La commission Animation / Association doit se prononcer sur la programmation de cette manifestation cette année. Décision lors du prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 22h30

**Le Maire,
Bernard RENO,**



**Le secrétaire de séance,
Mme Chantal YVENOU,**

